

RALLYE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2019 Compte-rendu

Lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 15 mai 2019 au Centre Etoile Saint-Honoré, 21/25, rue Balzac à Paris 8^{ème} arrondissement, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 386 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant 35 267 055 actions (soit 67,55% des actions ayant le droit de vote) et représentant 63 480 607 voix ;
- 357 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 35 254 653 actions (soit 67,53% des actions ayant le droit de vote) et représentant 63 458 247 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2018 ont été approuvés (*première et deuxième résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat (*troisième résolution*) se traduisant par la distribution d'un dividende de 1,00 € par action mis en paiement le 22 mai 2019 (date de détachement : 20 mai 2019).

L'Assemblée Générale a pris acte, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, de l'absence de nouvelles conventions au cours de l'exercice 2018 (*quatrième résolution*).

Elle a renouvelé pour une durée d'une année le mandat d'administrateur de Mesdames Catherine Fulconis et Anne Yannic et de Messieurs Philippe Charrier, Jacques Dumas et Jean-Charles Naouri, ainsi que des sociétés Euris, Finatis et Foncière Euris (*cinquième à douzième résolutions*).

L'Assemblée générale a en outre renouvelé dans leurs fonctions de censeurs, Messieurs Jean Chodron de Courcel et Christian Paillot, pour une durée d'un an (*treizième et quatorzième résolutions*).

L'Assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes du cabinet KPMG pour une durée de six exercices (*quinzième résolution*).

L'Assemblée générale a également approuvé les éléments de rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de 2018 à Monsieur Franck Hattab, Directeur général (*seizième résolution*) ainsi que les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de la rémunération du Directeur général, au titre de 2019 (*dix-septième résolution*).

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (*dix-huitième résolution*).

Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de continuer à être dotée des instruments aptes à faciliter son accès au marché financier.

Ainsi, l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription (*dix-neuvième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (*vingtième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2,II du Code monétaire et financier (*vingt-et-unième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou par placement privé, dans la limite de 10% du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% (*vingt-deuxième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription (*vingt-troisième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (*vingt-quatrième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (*vingt-cinquième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration le pouvoir d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (*vingt-sixième résolution*) ;
- limité le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 66 millions d'euros, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sans droit préférentiel de souscription ne pouvant dépasser 15 millions d'euros, et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées sur la base de ces délégations à

1 milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises, ou en unités monétaires composites (*vingt-septième résolution*).

Le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de ces délégations et autorisations conférées à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à :

- augmenter le capital social ou céder des actions autodétenues au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être émises ne pourra être supérieur à 1% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale (*vingt-huitième résolution*) ;
- réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital existant à la date de l'annulation (*vingt-neuvième résolution*).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*trentième résolution*).

Résultat des votes

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Résolution	Objet	Pour (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Contre (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Abstention (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)	
n° 1	Approbation des comptes annuels	99,99%	63 473 758	0,0027%	1 735	0,0081%	5 114
n° 2	Approbation des comptes consolidés	99,99%	63 473 308	0,0034%	2 185	0,0081%	5 114
n° 3	Affectation du résultat et fixation du dividende	99,98%	63 470 699	0,0013%	794	0,0144%	9 114
n°4	Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce	98,22%	62 348 745	1,7749%	1 126 748	0,0081%	5 114
n°5	Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Charrier	99,58%	63 214 188	0,4116%	261 305	0,0081%	5 114
n°6	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Dumas	99,70%	63 291 444	0,2899%	184 049	0,0081%	5 114
n°7	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Catherine Fulconis	99,71%	63 293 897	0,2861%	181 596	0,0081%	5 114
n° 8	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri	99,70%	63 291 886	0,2892%	183 607	0,0081%	5 114
n° 9	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Anne Yannic	99,84%	63 381 832	0,1475%	93 661	0,0081%	5 114
n° 10	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris	99,56%	63 202 465	0,4301%	273 028	0,0081%	5 114
n° 11	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Finatis	99,81%	63 360 746	0,1808%	114 747	0,0081%	5 114
n° 12	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris	99,64%	63 252 935	0,3506%	222 558	0,0081%	5 114
n° 13	Renouvellement de Monsieur Jean Chodron de Courcel en qualité de censeur	98,46%	62 500 303	1,5362%	975 190	0,0081%	5 114
n° 14	Renouvellement de Monsieur Christian Paillot, en qualité de censeur	98,46%	62 501 382	1,5345%	974 111	0,0081%	5 114
n° 15	Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes KPMG	97,96%	62 183 058	2,0360%	1 292 435	0,0081%	5 114
n° 16	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018	98,10%	62 276 646	1,8885%	1 198 840	0,0081%	5 121
n° 17	Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de la rémunération du Directeur général, au titre de l'exercice 2019	97,71%	62 024 827	2,2852%	1 450 666	0,0081%	5 114
n°18	Autorisation d'achat par la société de ses propres actions	99,13%	62 928 362	0,8619%	547 131	0,0081%	5 114

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Pour (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Contre (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Abstention (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)	
n°19	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	99,86%	63 368 212	0,1338%	84 921	0,0081%	5 114
n°20	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription	99,77%	63 315 243	0,2173%	137 890	0,0081%	5 114
n°21	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	99,77%	63 314 487	0,2185%	138 646	0,0081%	5 114
n°22	Autorisation conférée au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par placements privés, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'assemblée	99,83%	63 347 280	0,1668%	105 853	0,0081%	5 114
n°23	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions réalisées avec ou sans droit préférentiel en cas de demandes de souscription excédentaires	99,83%	63 351 950	0,1594%	101 183	0,0081%	5 114
n°24	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	99,99%	63 452 201	0,0015%	932	0,0081%	5 114
n°25	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par la société Rallye sur les titres d'une autre société	99,96%	63 434 657	0,0291%	18 476	0,0081%	5 114
n°26	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	99,06%	62 861 575	0,9322%	591 558	0,0081%	5 114
n°27	Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'administration	99,7778%	63 317 273	0,2141%	135 860	0,0081%	5 114
n°28	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital et/ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés	99,83%	63 349 817	0,1628%	103 316	0,0081%	5 114
n°29	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres	99,96%	63 433 948	0,0302%	19 185	0,0081%	5 114
n°30	Pouvoirs pour les formalités	99,99%	63 452 051	0,0017%	1 082	0,0081%	5 114

Contact :
Franck HATTAB
+33 (0) 1 44 71 13 73